

LISSE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HIRTZFELDEN
SEANCE DU 24 OCTOBRE 2023

Sous la présidence de Monsieur Stéphane SENEZ, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h00.

Présents : M. Christophe BITARD, 1^{er} adjoint, Mme Tiphonie LUDIERES, 2^{ème} adjointe, M. Maurice PLOSKONKA, 3^{ème} adjoint, Mme Carine PETERMANN, 4^{ème} adjointe
M. Thierry DEMMEL, M. Michel SAUVAGEOT, Mme Sylvie NOTO-SUPPIGER, M. Denis IMHOFF, M. Frédéric GOETZ, Mme Sandrine BLONDEAU, les conseillers.

Procurations : M. Frédéric PROBST à Mme Tiphonie LUDIERES

Absente : Mme Myriam NAEGELIN, Mme Marie GOETZ, M. Mathieu LANG

Point n°1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2023

Le Conseil municipal **approuve** le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2023

Point n°2 – ONF – Convention de réservation de site

L'assemblée communale, à l'unanimité des membres présents, exceptée une abstention (D. Imhoff), **autorise** le Maire à signer la convention de réservation de site et tout autre document lié à ce dossier

Point n°3 – Consultation portant sur deux demandes d'octroi de permis exclusif de recherches sollicités par la SAS Vulcan Energie France

Le conseil municipal, avec 5 voix contre, 4 voix pour et 3 abstentions

- **Emet** un avis défavorable à ce stade à la demande de Permis Exclusifs de recherche de gîtes géothermiques, compte tenu du manque d'informations sur ce projet et du manque de temps pour l'apprécier au fonds,
- **Demande** qu'une consultation approfondie des communes concernées soit organisée, tant par le porteur de projet que par les services de l'Etat avant que ne soit engagée la procédure réglementaire de consultation des communes et du public, prévue par le décret n°78-498 du 28 mars 1978 modifié, relatif aux titres de recherches et d'exploitation de géométrie.
- **Charge** le Maire de transmettre cet avis à M. le sous-préfet

Point n°4 – Information – Communication

M. le Maire informe que Mme Céline Barquin, secrétaire de mairie, a demandé sa mutation à la CeA à Colmar à compter du 11 décembre 2023.

Un recrutement pour le service administratif est en cours.

Le Maire clôt la séance à 19h46.

